



Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 073-200055499-20220705-DEL2022\_131\_1-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt deux Le 05 juillet à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents :
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Pour 29 Contre / Abstention /	<b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, CHARRIERE Christiane, COURTOIS Michel, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHE Xavier, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VALENTIN Benoit, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle</b>
Date de convocation : 29/06/2022	Excusés : <b>DE MISCAULT Isabelle (Pouvoir à FAGGIANELLI Evelyne), GENTIL Isabelle (Pouvoir à BOCH Jean-Luc), DUSSUCHAL Marion (Pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), ROCHET Romain (Pouvoir à VENIAT Daniel Jean)</b>
Date d'affichage : 12/07/2022	Formant la majorité des membres en exercice  Mme Patricia BERARD est élue secrétaire de séance

Délibération n°2022-131

Objet : **Approbation règlement intérieur EAJE Les P'tits Bonnets**

**Vu** la dernière visite de suivi de la crèche par le service PMI du Département de la Savoie,

**Considérant** que la liste des maladies d'éviction apparaissant dans le règlement intérieur n'est plus à jour et que ce dernier actuellement en vigueur nécessite des mises à jour sur le sujet,

**Considérant** le dernier « guide pratique pour les collectivités de jeunes enfant et maladies infectieuses » du Ministère des solidarités et de la santé.

Après avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur de l'EAJE Les P'tits Bonnets.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
La secrétaire de séance  
Patricia BERARD



Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*